



# CE DO NC

## Bulletin des Elu-es - N° 71

### Août 2013



#### Bilan 2012 du travail à temps partiel

Le nombre de salarié-es à temps partiel continue d'augmenter : + 7,7% par rapport à 2011 et + 14% de 2010 à 2011. 906 salarié-es ont choisi cet aménagement. Cette progression est due aux dispositifs de fin de carrière TPS/TPI/TPA qui concernent 587 salarié-es au lieu des 444 de 2012. Avec la nouvelle réforme des retraites, cette augmentation risque d'être plus élevée en 2013. Le nombre d'heures complémentaires (concernent les ACO) est en baisse en moyenne : 5h30 par salarié (ces heures sont effectuées pour 66% dans le domaine client et pour 34% dans le domaine réseau).

Malheureusement nous n'avons pas connaissance du nombre de TP refusés et bien qu'il y ait des remontées des services sur des jours de repos imposés (notamment sur les TPS), un seul salarié a saisi la commission locale de médiation à l'AD.

#### Bilan Heures supplémentaires 2012

Sur les 4628 salarié-es de la DONC : 1700 ont réalisé au moins 1h supp ; 33 agents fonctionnaires ont dépassé le contingent annuel conventionnel de 90 h (fixé par l'accord OARTT 2/2/2000) ; 5 salarié-es contractuel-es ont dépassé le contingent annuel CCNT de 130h (le maxi étant de 198h) et 384 salarié-es ont effectué des travaux urgents de sécurité (non comptabilisés dans les contingents).

Au total 56 121 heures supplémentaires et pour notre Directeur, ce nombre d'heures est très bas pour notre domaine d'activité alors que ça représente quand même 35 salariés par an.

#### Déclaration SUD

SUD tient à affirmer son désaccord avec l'information donnée en CE.

En effet, pour SUD, l'information devrait porter sur toutes les heures « excédentaires » déclarées, en particulier les heures considérées par la Direction comme non majorées.

L'information devrait comporter des indicateurs pertinents et à minima les suivants :

- Heures sup déclarées
- Heures sup majorées et payées
- Heures sup majorées et rendues
- Heures comp déclarées
- Heures comp non majorées et payées
- Heures comp non majorées et rendues
- Heures comp majorées et rendues

Sur ces items, les ratios du nombre de salariés effectuant des heures « excédentaires » devraient aussi être fournis, toujours rapportés au nombre de salariés pouvant réellement en déclarer (accepté en 2012 au CCUES). C'est-à-dire par exemple pour les heures supplémentaires, en déduisant les CEA et le personnel à temps partiel.

SUD trouve anormal que la direction soit toujours incapable de comptabiliser les HS dues au dépassement de la durée annuelle conventionnelle.

A défaut de cette comptabilité, SUD demande une modification de l'outil HS afin de ne pas décompter les fériés, CA, JTL, RC du temps de travail et de majorer les HS dès le dépassement de la durée hebdomadaire de son régime de travail.

En effet, la durée annuelle des HS est obtenue en déduisant du temps de travail les jours non travaillés (férié, CA, JTL). Ainsi les heures considérées comme non majorées par Orange doivent mathématiquement se retrouver en HS en fin d'année si on comptabilise annuellement les heures de travail.

#### L'EMPLOYÉ DU MOIS



#### Dépassement du contingent des 90 heures supplémentaires payées en 2013

Pour 2013, 40 salariés ( 38 salariés du domaine technique qui ont les compétences requises et/ou expertise pour faire face à des pointes d'activités et 2 du domaine de la vente en boutique, volontaires pour travailler les jours fériés ou dimanches) se rapprochent du seuil des 90 ou 130 heures des différents accords.

Comme FT veut y déroger, la direction doit consulter le CE Les élus à l'unanimité ont donné un avis négatif.

## Vie du CE

### Aide à la scolarité pour 2013/2014

La modification essentielle qui explique la mise en place tardive de la prestation cette année réside dans le fait que l'équation n'était pas simple à régler.

D'un côté FT nous impose de rester dans un montant d'aide global constant pour continuer à prendre en charge les cotisations URSAFF (environ 30% des sommes versées aux Ouvrants droits), de l'autre côté la CGT voulait diminuer le montant de l'aide et la CFDT voulait qu'elle soit attribuée à l'ensemble des salariés (les QF 14 et plus auraient eu la somme mirifique de 15€ pour le 1<sup>er</sup> cycle).

Pour SUD cette prestation nous paraît essentielle pour les familles à faibles revenus, notre volonté était de rester dans un budget constant et de ne pas baisser fortement les montants alloués aux OD.

Grâce au travail commun effectué en commission ASC, un compromis avait été trouvé qui semblait convenir aux trois OS (SUD, CGT CFDT) pour qu'enfin cette prestation soit mise en place. Surprise, lors du vote en CE, la CFDT n'a soutenue cette résolution qu'avec un vote pour, les 3 autres élus s'abstenant.

### Vacances Adultes « Hiver »

Les élus du CE DONC ont voté une résolution permettant d'ouvrir dès à présent les réservations pour les vacances hiver 2013/2014.

Pour ces demandes, seront appliqués les critères d'aide 2013 (Quotient Familial, la grille d'aide des vacances adultes et le plafond annuel) pour tout séjour débuté avant le 1er janvier 2014 et les critères 2014 pour tout séjour débuté à partir du 1er janvier 2014.

Les critères 2014 seront votés au CE du mois de septembre.

### Création d'une unité service client ou fusion AVSC/CCOR : acte IV

Alors que la Direction entend créer cette nouvelle unité pour la fin de l'année, c'est peu dire que les informations sont données aux élu-es à dose homéopathique, une fascination de notre direction pour les médecines dites douces ?

Nous avons demandé le mois dernier la communication d'éléments précis : un organigramme détaillé des métiers

concernés avant et après le projet, les effectifs par service et par site, une perspective à 2016 de l'évolution des ressources, l'organisation du travail d'ici à 2016 etc

Le Directeur de la DO a reconnu que le dossier présenté au CE d'août ne répondait pas totalement aux attentes des élu-es, (c'est déjà ça) mais qu'en septembre nous devrions connaître :

- Équipe par équipe (CCOR et AVSC) le rattachement dans la nouvelle organisation.
- Les changements de périmètre d'activité ainsi que les nouveaux périmètres hiérarchiques
- Le nombre de personnes qui changent de manager (tous les salariés qui vont changer de rattachement hiérarchique vont être reçus individuellement).
- Les activités et missions modifiées dans l'organisation à venir, qui devrait impacter 10 à 15% du contenu de l'activité d'un poste.

La direction s'entête à considérer cette restructuration comme un dossier de gouvernance : création d'une unité et seules les directions du CCOR et de l'AVSC ainsi que les fonctions supports (RH, contrôle de gestion, pilotage, communication interne, marketing, formation) sont concernées par ce projet. Nous on y voit un impact sur l'organisation du travail et un 1<sup>er</sup> pas vers la convergence totale.

Vision confortée à la lecture des quelques informations distillées, quid de l'organisation des réclamations, de la formation ...

Pour la formation, la Direction n'est pas en mesure de dire si tous les soutiens seront formateurs, mais elle sait déjà que tous les soutiens certifiés le seront. La fusion de l'école des services clients et de la distribution, le passage à 4 périodes commerciales autant de facteurs qui vont modifier l'organisation actuelle. Si le DO dit être attentif aux souhaits des soutiens, le service s'articulera autour de 3 axes : soutiens de proximité, coaching / accompagnement et formateur.

Pour le siège de la future entité, Orléans semble choisi, mais pour le nom du futur directeur ou de la future directrice il faudra attendre encore un peu.

Enfin, SUD s'interroge, à ce niveau de présentation du projet, sur la participation des syndicats à des groupes de travail proposés par la Direction. Nous laissons cela à la CFDT qui est toujours prête à donner un coup de main à la Direction pour participer aux restructurations que les salarié-es n'ont pas demandées.

### Elu(e)s SUD

**Titulaires :** Annie Multon, Sylvain Boulant, Jean-Pierre Sauvegrain

**Suppléants :** Laurent Le Deunf, Yannick Le Morvan, Gilles Noël (Trésorier)

**Représentant Syndical :** Christine Papillon

**Sud BN** 0231942600 sudptt14@wanadoo.fr **Sud 36-37** 0247851111 sudptt.36-37@wanadoo.fr

**Sud HN** 0235632020 sudptt.hn@orange.fr **Sud Loiret** 0238837239 sudloiret@wanadoo.fr